

Drève 179

Recollecter cette page

photovoltaïque.info

Toute l'information sur le photovoltaïque

Accueil | Actu | Forum | Outils | Lexique | Faq | Recherche

Accueil > **Actualité**

L'énergie solaire

Enjeux et perspectives

Contexte français

Systèmes et composants

Métiers et formations

Galerie de réalisations



Particuliers

Collectivités territoriales

Entreprises

Exploitants agricoles

Copropriétés

Investir collectivement



Communiqués de presse et contributions à la concertation

15 février 2011

Dans l'attente de la publication officielle du rapport final de la concertation, les acteurs de la filière photovoltaïque ne cessent de se mobiliser ensemble.

Représentant les industriels et les installateurs, le GMPV-FFB, ENERPLAN, le GIMELEC, le SER-SOLER et le SERCE ont publié conjointement le 8 février 2011 "Les raisons d'y croire" :

📄 **Communiqué de presse : Les raisons d'y croire** (PDF - 119.7 ko)

Représentant la profession agricole, la FNSEA, les Chambres d'agriculture (APCA), la COOP de France et les Jeunes Agriculteurs (JA) ont publié conjointement le 9 février 2011 "Photovoltaïque : que d'énergie pour en produire !" :

📄 **Communiqué de presse : Photovoltaïque, que d'énergie pour en produire !** (PDF - 296.1 ko)

Pour rappel, le jeudi 3 février 2011, un ensemble d'organismes représentant des associations, des collectivités et des entreprises ([voir la liste des cosignataires](#)) ont cosigné et publié une lettre ouverte à destination des représentants de l'état et des parlementaires :

📄 **Lettre ouverte : l'avenir de la filière française photovoltaïque se joue aujourd'hui, sachons avoir de l'ambition tous ensemble !** (PDF - 228.6 ko)

En parallèle, le GMPV-FFB a publié la version définitive de sa contribution à la concertation, en date du 14 février 2011 :

📄 **Contribution GMPV-FFB du 14 février** (PDF - 119.3 ko)

Pour consulter les autres contributions :

📄 [Contributions de la filière à la concertation photovoltaïque](#)

Actualité récente

- 3 janvier - [Maintien de l'exonération de la taxe foncière pour les bâtiments publics équipés de photovoltaïque](#)
- 21 décembre 2018 - [Fermeture de la permanence photovoltaïque pendant les fêtes de fin d'année](#)
- 3 décembre 2018 - [Mode d'emploi Enedis pour les installations inférieures ou égales à 36 kVA](#)
- 29 novembre 2018 - [Stratégie française pour l'énergie et le climat : mesures de promotion pour le photovoltaïque](#)
- 29 novembre 2018 - [Modification de cahiers des charges d'appel d'offres](#)
- 16 novembre 2018 - [Rapport sur les concepts et les obstacles à l'autoconsommation](#)
-  15 novembre 2018 - [Publication des indices INSEE connus et définitifs au 1^{er} novembre 2018](#)
- 12 novembre 2018 - [Note d'instruction de la DGEC sur les modalités d'application de l'arrêté tarifaire](#)
- 12 novembre 2018 - [Tarifs d'achat du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018](#)
- 4 octobre 2018 - [EDF OA : publication du livret producteur S17](#)
- 3 octobre 2018 - [Particuliers : contactez votre conseiller FAIRE !](#)
- 20 septembre 2018 - [Publication d'une étude sur les dysfonctionnements électriques des installations photovoltaïques](#)
- 28 août 2018 - [Se former à l'investissement collectif dans les ENR](#)
- 27 août 2018 - [Retour d'expérience VercorSoleil - investissement collectif](#)
- 21 août 2018 - [Remplacement de la pré-étude par la demande anticipée de raccordement](#)
-  16 août 2018 - [Mises à jour : quotes-parts du S3REnR et IFER](#)
- 14 août 2018 - [Changement de base de l'indice INSEE FMOABE0000](#)
- 13 août 2018 - [Appel d'offres CRE sol : publication des lauréats de la quatrième période](#)
- 30 juillet 2018 - [Nouveau barème de raccordement d'Enedis : simplification de la grille tarifaire](#)
- 27 juillet 2018 - [Fermeture de la permanence PV du 2 au 16 août 2018](#)
- 26 juillet 2018 - [Tarifs d'achat du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018](#)
- 20 juillet 2018 - [Premières rencontres PVBAT du GMPV : assurances et photovoltaïque](#)
- 20 juillet 2018 - [JOURNEE DE TRAVAIL COLLABORATIF ADEME : Engager collectivement un plan d'actions pour la filière photovoltaïque française](#)
- 5 juillet 2018 - [Inauguration de la première unité française de recyclage de panneaux photovoltaïques](#)
- 2 juillet 2018 - ["Place au Soleil" : les mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire](#)

[Voir les précédentes actualités](#)



GROUPEMENT
DES MÉTIERS DU
PHOTOVOLTAÏQUE



GROUPEMENT FRANÇAIS
SOLER
DES PROFESSIONNELS DU
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

Paris, le 8 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : LES RAISONS D'Y CROIRE

Alors que la filière solaire photovoltaïque joue son avenir lors d'une large concertation menée par MM. Jean-Michel CHARPIN et Claude TRINK, nous, acteurs économiques de la filière, industriels et installateurs, souhaitons rappeler, au-delà des intérêts particuliers qui peuvent parfois s'exprimer, les enjeux que recouvre le développement d'une filière technologique respectueuse de l'environnement, sollicitée sur tous les continents et dont les perspectives de marché sont considérables..

Nous souhaitons que notre pays soit un acteur fort de la compétition mondiale dans le domaine du solaire photovoltaïque, filière qui voit chaque jour les coûts de cette technologie décroître. Bientôt, il sera trop tard pour que la France puisse proposer un savoir-faire et des offres compétitifs à l'exportation ! Alors que depuis dix ans, la croissance mondiale de ce secteur s'élève à 35 % par an, donnons à nos entreprises les moyens de développer leurs activités et leurs emplois en leur permettant de s'appuyer sur un marché domestique stable et pérenne comme c'est le cas en Allemagne par exemple.

Jusqu'au 9 décembre 2010, le solaire photovoltaïque a créé chaque jour des emplois sur toute la chaîne de valeur : du chercheur à l'artisan couvreur en passant par la force industrielle et commerciale. Ainsi, en France, ce sont 20 000 emplois qui ont été créés en moins de 48 mois et une capacité annuelle de production de modules de près de 600 MW qui a été mise en place en 3 ans.

Les bénéfices environnementaux liés à cette technologie qui ne pollue pas, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, qui trouve sa ressource localement, sont un bien précieux pour la collectivité. Nous ne savons pas internaliser ces avantages environnementaux et par conséquent nous sous-estimons la valeur ajoutée environnementale de cette technologie. Pourtant, le rôle que le photovoltaïque est amené à jouer dans le bâtiment, à travers sa contribution décisive pour la construction à énergie positive et dans la réalisation d'un mix énergétique national diversifié et équilibré, est incontesté.

Le solaire photovoltaïque permet de repenser les réseaux électriques et leurs dimensionnements. Il permet à chacun de nos concitoyens de réaliser que l'énergie est un bien commun qu'il ne faut pas gaspiller.

Nous demandons donc au gouvernement de prendre en compte le fait qu'il s'agit aujourd'hui de l'ultime chance de pouvoir nous positionner sur ce secteur, alors que le monde entier s'y investit.

Dans cette filière, beaucoup reste encore à construire et nous sommes collectivement prêts à relever ce défi : Donner un coup d'arrêt à cette technologie aujourd'hui enterrerait le dynamisme que nous devons déployer pour être présents au rendez-vous industriel, environnemental et énergétique des prochaines années.

Dans le cadre des réunions de concertation organisées par MM. Jean Michel Charpin et Claude Trink, les représentants des pouvoirs publics nous ont présenté leurs propositions dans le cadre de la refonte du système de soutien au solaire photovoltaïque. Au stade actuel, ces propositions sont largement incomplètes. Nous, industriels, artisans et installateurs, rappelons les conditions nécessaires qui permettront à la concertation d'être un succès :

- La mise en place d'un volume de marché annuel suffisant pour permettre le développement de l'ensemble de la filière (amont comme aval) ;
- Un fonctionnement transparent de la file d'attente par une publication en temps réel et détaillée des projets en attente, une évolution lisible et échelonnée du tarif d'achat vers « la parité réseau » ;
- L'existence d'un organe de gouvernance pour le suivi des engagements ;
- La simplification des procédures administratives relative au développement des projets notamment par la prise en charge du raccordement des petites puissances par le professionnel, disposition qui permettra de réduire considérablement le délai séparant la déclaration du projet de sa mise en exploitation ;
- La mise en place d'un tarif d'autoconsommation dans un contexte de promotion des nouveaux usages électriques, notamment le véhicule électrique et l'intelligence des réseaux.

Contact Presse :

FFB-GMPV : Véronique RANCE (01 40 69 52 24 / 06 62 28 94 55)

ENERPLAN : Sarah FUTHAZAR (04 42 32 43 25)

GIMELEC : Delphine EYRAUD (01 45 05 71 62)

SER-SOLER : Françoise JOUET (01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79)

SERCE : Marielle MOURGUES (01 47 20 42 30)



Paris, le 9 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Photovoltaïque : que d'énergie pour en produire !

Le moratoire sur le photovoltaïque touche à sa fin. Les conséquences pourraient être catastrophiques pour les 25 000 emplois créés sur les territoires et pour les projets initiés. Victimes de la volatilité des prix, les agriculteurs et leurs coopératives ne peuvent plus supporter les multiples changements de position du gouvernement. Il est urgent et prioritaire de mettre en place une commission de rattrapage, spécifique à l'agriculture, avec des critères objectifs pour donner une suite favorable aux projets en « file d'attente ».

La profession agricole participe à la concertation ministérielle, essentielle pour corriger les défauts de gouvernance responsables de ce désordre. Les propositions actuellement faites par les représentants des Ministères lors de la concertation ne sont pas suffisantes pour espérer un développement du secteur photovoltaïque. En effet, pour tenir compte de ses gains en compétitivité, il est préférable d'attribuer un plafonnement annuel de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) plutôt qu'une limite de puissance. Il faut également de la visibilité sur l'avenir avec une réglementation stable, cohérente et durable. Les clés pour munir la France d'une filière photovoltaïque française dynamique, industrielle et présente sur l'export sont maintenant entre les mains du gouvernement.

La profession agricole revendique une place ambitieuse pour l'Agriculture dans la réalisation du schéma national de développement des énergies renouvelables, voulu par le Grenelle de l'Environnement. Les agriculteurs en font également un atout de l'amélioration de leur compétitivité. Cela passe par une modernisation du parc bâtiment avec la possibilité d'intégrer des projets photovoltaïques en cohérence avec l'activité agricole. Dans ce contexte, la profession agricole souhaite qu'une part des installations photovoltaïques soit réservée à l'agriculture.

De plus, une réglementation stricte doit être mise en place pour interdire le photovoltaïque au sol sur les terres à vocation agricole. Le métier premier d'un agriculteur est de produire pour nourrir les Hommes. La terre est un élément essentiel de la vie auquel les exploitants agricoles tiennent profondément. C'est pourquoi, la priorité doit être donnée au secteur des « moyennes et grandes toitures » et non au sol comme il est envisagé actuellement.

Enfin, la profession agricole souhaite s'inscrire dans un plan sur 10 ans de participation des agriculteurs au schéma national de développement des énergies renouvelables. L'Etat doit, dès maintenant, faire des choix et en assumer les responsabilités : permettre aux agriculteurs de mener à bien leurs projets alliant production d'énergies renouvelables et compétitivité de la Ferme France. Sans cela, les agriculteurs n'auront plus l'énergie ... d'en produire !

Contacts :

FNSEA : Arnaud Lemoine : 06.13.24.19.19

APCA : Alain Schesser : 06.85.90.34.71

JA : Marie-Laure HUSTACHE : 06.68.66.15.83

COOP de France : Yves BOULAY : 06.30.42.74.43

Drève 271

Recalculer cette page

photovoltaïque.info

Toute l'information sur le photovoltaïque

Accueil | Actu | Forum | Outils | Lexique | Faq | Recherche

Accueil > **Actualité**

L'énergie solaire

Enjeux et perspectives

Contexte français

Systèmes et composants

Métiers et formations

Galerie de réalisations



Particuliers

Collectivités territoriales

Entreprises

Exploitants agricoles

Copropriétés

Investir collectivement



Publication d'une lettre ouverte adressée aux représentants de l'État et aux parlementaires co-signée par l'ensemble de la filière photovoltaïque française

4 février 2011

Jeudi 3 Février 2011, un ensemble d'organismes représentant des associations, des collectivités et des entreprises ont cosigné et publié une lettre ouverte à destination des représentants de l'état et des parlementaires démontrant qu'**une sortie par le haut du moratoire reste possible**.

Cette lettre ouverte a pour but de démontrer que la filière industrielle française du photovoltaïque est soudée dans ses propositions et perspectives.

Voici la liste exhaustive des cosignataires, par ordre alphabétique :

- Association de l'Industrie Photovoltaïque Française
- Association des Producteurs d'Electricité Solaire Indépendants
- Association des Régions de France
- Comité de Liaison des Energies Renouvelables
- Enerplan, association professionnelle du solaire
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
- France Nature Environnement
- HESPUL
- Observ'ER
- Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique
- Syndicat National des Installateurs du Photovoltaïque
- Réseau Action Climat
- Touche Pas à Mon Panneau Solaire

➤ **Lettre ouverte : l'avenir de la filière française photovoltaïque se joue aujourd'hui, sachons avoir de l'ambition tous ensemble !** (PDF - 228,6 ko)

Actualité récente

- 3 janvier - [Maintenance de l'exonération de la taxe foncière pour les bâtiments publics équipés de photovoltaïque](#)
 - 21 décembre 2018 - [Fermeture de la permanence photovoltaïque pendant les fêtes de fin d'année](#)
 - 3 décembre 2018 - [Mode d'emploi Enedis pour les installations inférieures ou égales à 36 kVA](#)
 - 29 novembre 2018 - [Stratégie française pour l'énergie et le climat : mesures de promotion pour le photovoltaïque](#)
 - 29 novembre 2018 - [Modification de cahiers des charges d'appel d'offres](#)
 - 16 novembre 2018 - [Rapport sur les concepts et les obstacles à l'autoconsommation](#)
 - 15 novembre 2018 - [Publication des indices INSEE connus et définitifs au 1er novembre 2018](#)
 - 12 novembre 2018 - [Note d'instruction de la DGEC sur les modalités d'application de l'arrêté tarifaire](#)
 - 12 novembre 2018 - [Tarifs d'achat du 1er octobre au 31 décembre 2018](#)
 - 4 octobre 2018 - [EDF OA : publication du livret producteur S17](#)
 - 3 octobre 2018 - [Particuliers : contactez votre conseiller FAIRE !](#)
 - 20 septembre 2018 - [Publication d'une étude sur les dysfonctionnements électriques des installations photovoltaïques](#)
 - 28 août 2018 - [Se former à l'investissement collectif dans les ENR](#)
 - 27 août 2018 - [Retour d'expérience VercorSoleil - investissement collectif](#)
 - 21 août 2018 - [Remplacement de la pré-étude par la demande anticipée de raccordement](#)
 - 16 août 2018 - [Mises à jour : quotes-parts du S3REnR et IFER](#)
 - 14 août 2018 - [Changement de base de l'indice INSEE FMOABE0000](#)
 - 13 août 2018 - [Appel d'offres CRE sol : publication des lauréats de la quatrième période](#)
 - 30 juillet 2018 - [Nouveau barème de raccordement d'Enedis : simplification de la grille tarifaire](#)
 - 27 juillet 2018 - [Fermeture de la permanence PV du 2 au 16 août 2018](#)
 - 26 juillet 2018 - [Tarifs d'achat du 1er juillet au 30 septembre 2018](#)
 - 20 juillet 2018 - [Premières rencontres PVBAT du GMPV : assurances et photovoltaïque](#)
 - 20 juillet 2018 - [JOURNEE DE TRAVAIL COLLABORATIF ADEME : Engager collectivement un plan d'actions pour la filière photovoltaïque française](#)
 - 5 juillet 2018 - [Inauguration de la première unité française de recyclage de panneaux photovoltaïques](#)
 - 2 juillet 2018 - ["Place au Soleil" : les mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire](#)
- [Voir les précédentes actualités](#)

L'avenir de la filière photovoltaïque française se joue aujourd'hui : sachons avoir de l'ambition tous ensemble !

Organisations professionnelles de l'énergie et du bâtiment, associations de protection de l'environnement, représentants des collectivités locales, organismes divers participant à la concertation sur l'avenir du photovoltaïque, nous ne pouvons imaginer que notre pays, 5^{ème} économie mondiale et berceau historique de la filière, décide volontairement de se mettre hors-jeu de l'une des compétitions internationales les plus prometteuses pour l'économie, l'emploi et l'environnement : celle de l'électricité solaire.

C'est pourtant ce à quoi conduiraient inéluctablement les propositions actuelles de l'État, notamment la mise en place de quotas annuels notoirement sous-dimensionnés et d'appels d'offres dont on sait d'expérience qu'ils n'ont jamais fonctionné efficacement.

Tout le monde s'accorde pour exiger que le coût supporté par la collectivité pour soutenir le décollage de la filière photovoltaïque soit maîtrisé et que le maximum de valeur ajoutée reste en France, mais aussi pour reconnaître que ce sont les défauts du précédent système qui ont conduit aux dérives ayant motivé la suspension en décembre dernier du dispositif dans des conditions douloureuses.

L'État fait son devoir en voulant corriger au plus vite ces défauts, surtout en période de crise et de rareté de l'argent public. Mais les propositions formulées par la DGEC dans le cadre de la concertation, si elles étaient réellement appliquées, signeraient l'arrêt de mort d'une industrie naissante et des 25 000 emplois qu'elle a créés en trois ans.

Après le soutien appuyé au développement de la filière au plus haut niveau de l'État, c'est la parole même de ce dernier qui serait remise en cause, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur sa crédibilité.

Des solutions pour une sortie par le haut existent : il faut les explorer et ne pas s'enfermer dans une logique à trop courte vue.

Les constats :

- la dynamique mondiale de baisse des coûts du photovoltaïque le conduira à la compétitivité avant 2020 : **le dispositif de soutien est donc transitoire, son coût pour la collectivité est prévisible et maîtrisable ;**
- une industrie française performante et compétitive ne pourra exister et exporter que si elle peut s'appuyer sur un marché domestique suffisant et en croissance régulière, justifiant des efforts de recherche privée et publique : **la proposition d'un quota annuel de 500 MW conduit mécaniquement à une décroissance du chiffre d'affaires, elle est mortifère pour l'industrie ;**
- Le caractère d'intérêt général de la production d'électricité photovoltaïque est incontestable, l'objectif de 5 400 MW de puissance installée en 2020 doit donc être considéré **comme un plancher, tel que c'était le cas dans les groupes de travail « Grenelle », et non comme un plafond, et son dépassement, dès lors que le coût en est maîtrisé, doit être perçu comme une excellente chose ;**
- les craintes légitimes d'explosion du coût pour la collectivité proviennent de défauts de conception tant dans la structure des tarifs d'achat que dans le calcul de la compensation par la CSPE : **une refonte du dispositif doit englober l'ensemble des paramètres, y compris ceux impliquant des modifications législatives si nécessaire.**

Nos propositions :

- adopter un pilotage par **le plafonnement du montant annuel de la CSPE alloué au photovoltaïque plutôt qu'en puissance installée**, de façon à maîtriser le coût pour la collectivité tout en offrant des perspectives de croissance à l'industrie et en l'incitant à accélérer la baisse de ses coûts de production ;

- **exclure tout système d'appels d'offres**, quel que soit le volume et la catégorie visée. Seules les centrales au sol d'une certaine puissance, par exemple de plus de 6 MW, pourraient, le cas échéant, être régies par une procédure d'appels à projets ;
- **revoir le mode de calcul de la CSPE**, pour en diminuer le poids pour le consommateur en **valorisant la production solaire au prix réel du marché** en fonction des coûts directs et indirects qu'elle évite ;
- **moduler les tarifs d'achat** pour permettre à toutes les applications et segments de marché économiquement et écologiquement pertinents de **trouver une rentabilité acceptable sur l'ensemble du territoire**. Ceci implique une dégressivité en fonction de la puissance installée (effet d'échelle) et un coefficient de péréquation en fonction de l'ensoleillement ;
- entreprendre un effort de **rééquilibrage en faveur des systèmes de moyenne et grande puissance intégrés ou posés sur bâtiments** dans la perspective du « bâtiment à énergie positive », objectif central du Plan Grenelle Bâtiment pour 2020. Ce « cœur de métier » du photovoltaïque, délaissé par la DGEC, représente un marché essentiel pour développer une industrie offrant des solutions fiables, durables et compétitives à l'export ;
- introduire un **mécanisme d'ajustement des tarifs à la baisse qui tienne compte de la réalité du marché, sur le modèle allemand** de « corridor » annuel basé sur un prévisionnel à moyen terme avec possibilité de révision au plus semestrielle et non trimestrielle.

Le Ministre de l'Ecologie, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet a évoqué le chiffre de 2 milliards d'Euros comme plafond annuel de la CSPE liée au photovoltaïque d'ici 2020 : c'est une base de discussion tout à fait acceptable qui permettrait, nous en sommes convaincus, de concilier les contraintes des uns et les ambitions des autres, et de bâtir dans la transparence et la confiance retrouvée un projet industriel ambitieux, moyennant des évolutions structurelles adaptées comme nous les proposons.

C'est pourquoi nous en appelons au Gouvernement et à la représentation nationale pour confirmer que la **concertation en cours est clairement ouverte non pas seulement sur des aménagements immédiats à la marge** qui ne feraient que déclencher l'agonie d'un pan stratégique de l'industrie française et ouvrir la voie à des importations massives dans un proche avenir, mais bien **sur une refonte en profondeur du dispositif**, pour laquelle nous faisons des propositions chiffrées réalistes et cohérentes avec le double objectif de développement industriel et de maîtrise des coûts.

Cette refonte peut prendre un peu de temps, mais des mesures immédiates sont évidemment nécessaires dès la fin du moratoire, notamment pour la gestion des projets en attente : l'ouverture de réelles perspectives d'avenir faciliterait grandement la recherche de solutions acceptables et conformes à la voie tracée ensemble.

Association de l'Industrie Photovoltaïque Française
 Association des Producteurs d'Electricité Solaire Indépendants
 Association des Régions de France
 Comité de Liaison des Energies Renouvelables
 Enerplan, association professionnelle du solaire
 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
 France Nature Environnement
 HESPUL
 Observ'ER
 Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique
 Syndicat National des Installateurs du Photovoltaïque
 Réseau Action Climat
 Touche Pas à Mon Panneau Solaire

